



Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

Affaires extérieures 2011

SOMMAIRE

Introduction	3		
1. LE CANTON DE VAUD		2. LE CANTON DE VAUD	
SUR LA SCÈNE FÉDÉRALE		SUR LA SCÈNE INTERCANTONALE	
Métropole lémanique	4	Politique énergétique	16
Les chantiers de la mobilité	5	Eoliennes en Romandie	
Le rail	6	3 ^e correction du Rhône	
Léman 2030		Détention pour mineurs	
Lausanne-Brigue		Haute école pédagogique	
Nouvelles jonctions autoroutières	7	Formation policière	17
Contournement de Morges		Greater Geneva Berne area	
Projets d'agglomération		Nouvelle politique régionale	
Caisses de pensions	8	Conférence sur le fédéralisme	18
Péréquation financière		CGSO	
La contribution vaudoise		La rencontre de Linz	
Consolidation des finances		Les cantons et la politique européenne	19
Plan stratégique handicap		Rencontres gouvernementales bilatérales	
Primes d'assurance maladie	9		
Révision LaMal		3. LE CANTON DE VAUD	
Clause du besoin		SUR LA SCÈNE TRANSFRONTALIÈRE	
Financement hospitalier 2012		Bilan du programme Interreg	20
Députation fédérale	10	Arc jurassien	
Vaudois de Berne		Conférence Transjurassienne	21
Antenne de l'armée	11	Conseil du Léman	22
Assainissement du bruit		Comité régional franco-genevois	
Biodiversité		«Les 3 Chablais»	
Forêts 2020		4. LE CANTON DE VAUD	
Sites contaminés		SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE	
Micropolluants		Jeux olympiques de la jeunesse	23
Swissness		Fédérations internationales sportives	
Politiques d'asile et pénitentiaire	12	La présidente de l'Inde à Lausanne	
Bracelet électronique		Maison du sport international	24
Renvoi des criminels étrangers		Organisations internationales	
Protection de l'adulte et de l'enfant		Réunion des villes olympiques	
Mariage et migration	13	Gymnaestrada	
Human brain		Forum Emirats-Suisse	25
Aide aux hautes écoles		Rencontres diplomatiques	
Jeux d'argent		Le MCBA et le Musée de l'Elysée à Paris	
Impôt d'après la dépense		Aide humanitaire et coopération	26
Rating du Canton de Vaud			
Le MCBA à Berne	14	ANNEXE I. CONSULTATIONS FÉDÉRALES	
Promotion économique		Initiatives cantonales	27
Haras national		Chasse et protection des mammifères	
Réseau national de sécurité		Révision de l'ordonnance sur l'énergie	
Violence contre les autorités		Vignette autoroutière	
Centre de recrutement	15	Réforme du droit des sanctions	
Cyberadministration		Réforme structurelle de la prévoyance	28
Sites palafittiques		Loi sur les professions médicales	
Club des 100		Politique agricole 2014-2017	
		Loi fédérale sur les stupéfiants	
		Directives internes	
		ANNEXE II. Conventions intercantonales	
		avec la Confédération	29
		ANNEXE III. Représentation du Canton	
		au sein des conférences	
		intercantonales et transfrontalières	30

Rapport sur les affaires extérieures



2011

Photos de Jean-Bernard Sieber (ARC) sauf CFF (p.5) Ti-Press (p.18) David Cesbron (p.20) Chantal Dervey (p. 22) et EPER (p.26)

Graphisme et mise en page: BIC

Impression: CADEV

Ce rapport est imprimé sur papier recyclé à 100 %

Pour commande:
Office des affaires extérieures
021 316 44 11
info.oae@vd.ch



Introduction

Le rapport annuel du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud dresse un état des lieux des principales actions menées par le Gouvernement en matière de collaborations intercantonales et transfrontalières durant l'année civile écoulée. Il aborde également des dossiers de politique fédérale qui influencent directement le canton de Vaud. Enfin, il évoque les démarches entreprises dans le but de promouvoir les intérêts et l'image du Canton à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales.

Au chapitre des relations intercantonales, la signature de l'accord «Métropole lémanique» par les Gouvernements vaudois et genevois, mérite d'être mise en évidence.

La métropolisation de la région lémanique est une réalité vécue sur le terrain. La croissance constante de la population, des activités économiques et des mouvements de pendulaires entre les agglomérations renforce ce processus. La région lémanique est attractive: le deuxième pôle économique du Pays a connu, ces dix dernières années, un développement nettement supérieur à la moyenne nationale dont les répercussions se font sentir sur l'ensemble du territoire cantonal. L'essor des régions comme le Chablais, la Broye ou le Nord-Vaudois, qui enregistrent désormais la plus importante progression démographique, y est directement lié.

Les Gouvernements vaudois et genevois avaient déjà pris la mesure de cette réalité. Une étape importante a été franchie en avril 2009, lorsque les deux cantons ont signé un protocole d'accord ciblé sur les infrastructures d'importance suprarégionale. Dans la foulée, Vaud est entré dans le capital de Palexpo et les deux cantons ont conclu une convention avec la Confédération et les CFF. Celle-ci définit les priorités et fixe les étapes du développement du rail. Un groupe de pilotage réunit régulièrement des représentants de la Confédération, des CFF et des cantons pour définir les orientations et suivre l'évolution du projet « Léman 2030 ».

Par l'accord du 9 novembre, Vaud et Genève fédèrent leur collaboration. Ils s'engagent à associer leurs efforts pour renforcer le poids et le rayonnement de la région à l'échelle nationale et développer des politiques au plan métropolitain. L'approche se veut pragmatique, souple et évolutive. Des priorités ont été définies, mais la construction de la Métropole lémanique se fera par étapes successives.

Le Canton de Vaud entretient par ailleurs des relations étroites avec ses autres voisins. Il prévoit de signer une convention ferroviaire avec le Valais alors que l'Hôpital intercantonnel du Chablais s'apprête à entrer en phase de construction. Les collaborations avec Fribourg sont intenses. Elles se traduisent en particulier par l'exploitation commune de l'Hôpital et du Gymnase intercantonnel de la Broye et sont appelées à s'étoffer, dans le domaine scolaire notamment. Dans toutes ces démarches, le Gouvernement vaudois est sensible aux principes du fédéralisme et au maintien des équilibres qui contribuent à assurer la prospérité du Pays.

Enfin, nous tenons à rendre hommage à Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, décédé le 6 septembre 2011. Durant toutes ses années de magistrature, Jean-Claude Mermoud s'est fortement engagé dans les relations avec les autres cantons, les autorités fédérales et sur la scène internationale. En sa qualité de ministre des institutions et des relations extérieures, de la sécurité et de l'environnement, puis de l'économie, il a grandement contribué au rayonnement et au développement du canton de Vaud.

1. Le Canton de Vaud sur la scène fédérale

Le Canton de Vaud s'engage pleinement sur la scène fédérale et travaille en partenaire fiable et responsable de la Confédération. Il veille également à défendre ses intérêts, souvent par des actions concertées avec d'autres cantons.

Métropole lémanique

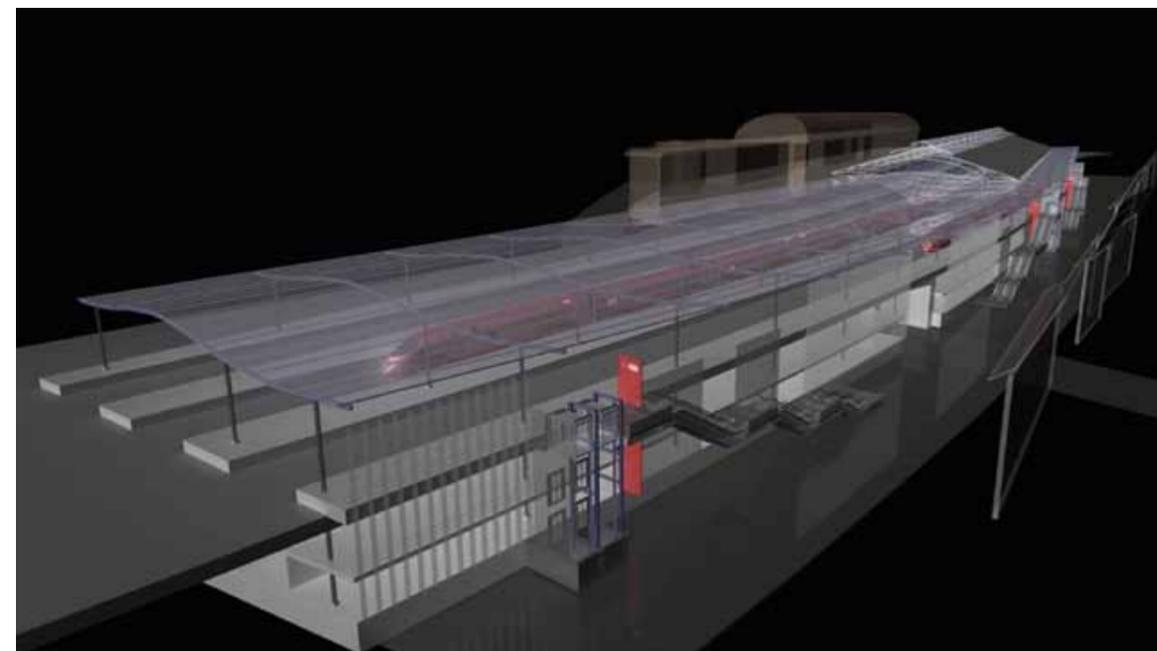
Vaud et Genève forment une communauté d'intérêts qui découle notamment des fortes interactions économiques et des intenses flux de pendulaires. Ce constat a débouché, ces dernières années, sur une multiplication des collaborations sectorielles entre les deux cantons (santé, agglomérations, science et recherche, etc.).

En 2009, Vaud et Genève ont franchi une étape importante en signant un protocole d'accord exprimant leur volonté de développer ensemble des solutions pour les infrastructures d'importance supra régionale, avec 300 millions de francs pour préfinancer les études et les travaux sur l'axe ferroviaire Lausanne-Genève-Aéroport. Cette démarche a conduit à la signature, quelques mois plus tard, d'une convention impliquant également la Confédération et les CFF et donnant corps au projet Léman 2030.

Le 9 novembre 2011, les deux gouvernements ont franchi une étape supplémentaire dans la pérennisation et la formalisation de leur collaboration avec la signature d'un accord portant sur la création de la «Métropole Lémanique». Par cet accord, Vaud et Genève décident d'associer



Les présidents Pascal Broulis et Mark Muller ont signé l'accord créant la « Métropole lémanique », le 9 novembre 2011, au Château de Prangins. Ils étaient accompagnés des Conseillères et Conseillers d'Etat Anne-Catherine Lyon, François Marthaler, Michèle Künzler et Pierre-François Unger.



Cette image de synthèse montre à quoi pourrait ressembler la nouvelle configuration de la gare de Lausanne une fois que l'ensemble du système de circulation des trains entre Renens et Lausanne aura été revu pour fluidifier le trafic.

leurs efforts pour renforcer le poids et le rayonnement de la région à l'échelle nationale et développer des politiques au plan métropolitain.

Cet accord offre à l'espace métropolitain une «identité» propre à donner plus de poids aux actions concertées des gouvernements vaudois et genevois. Il permet de déployer un lobbying à l'échelle métropolitaine et offre une base solide à sa politique de collaboration intergouvernementale sur des dossiers d'importance suprarégionale. Cet accord contient par ailleurs des mesures concrètes et immédiates, dont la création d'une «Statistique de la Métropole lémanique» ou encore un programme d'intégration des fédérations sportives internationales au dispositif d'accueil et de promotion du Centre d'accueil de la Genève internationale.

En matière de transports, une plateforme commune entre les gouvernements et les milieux économiques est mise en place dans le but de développer une stratégie de communication en matière d'infrastructures autoroutières et ferroviaires. Par ailleurs, des actions impliquant les députations fédérales des deux cantons figurent à l'ordre du jour de cette entité métropolitaine.

Enfin, il est prévu que les deux cantons évaluent d'ici fin 2012 différents modèles d'organisation devant permettre d'associer aux travaux de la Métropole lémanique des partenaires tiers comme les villes et les communes, les cantons voire les collectivités territoriales françaises limitrophes, ou encore d'autres organisations et associations économiques, les milieux de la recherche et de la société civile.

Les chantiers de la mobilité

Les défis relatifs à la mobilité ont occupé une place de choix dans l'agenda politique 2011 de la Confédération. Il en sera de même en 2012, avec l'étude par les Chambres fédérales des messages «financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire» et «adaptation du réseau autoroutier» dans le quel figurera le projet de contournement autoroutier de Morges. En 2012, l'Administration fédérale devra par ailleurs procéder à l'étude des nouveaux projets d'agglomération et de la deuxième étape des aménagements prévus par les agglomérations déjà soutenues par la Confédération. Pour le Canton de Vaud et la Métropole lémanique les enjeux sont de taille.

La croissance démographique et le dynamisme économique dont a bénéficié le deuxième pôle économique du pays ces dix dernières années ont conduit à une saturation des grands axes routiers et ferroviaires aux heures de pointe. Le nombre de voyageurs sur la ligne CFF Lausanne-Genève a doublé entre 2000 et 2010 et doublera encore d'ici 2030. Sur l'autoroute, la croissance du trafic pourrait atteindre jusqu'à 30 % selon les tronçons.

Afin de présenter un aperçu global des développements en matière de transports publics et individuels à l'échelle de la Métropole lémanique, un document de synthèse sera publié en février 2012. Le but de ce document est d'illustrer la cohérence d'ensemble des mesures prévues dans et entre les agglomérations ainsi que leur interdépendance avec les projets ferroviaires et autoroutiers développés sur le plan régional et national.



Le conseiller aux Etats Luc Recordon, la conseillère aux Etats Géraldine Savary, le conseiller d'Etat François Marthaler et l'ancienne syndique de Lausanne Yvette Jaggi lors d'une visite du chantier de la gare de Malley en octobre 2011.

Le rail

La convention signée en 2009 entre les cantons de Genève et Vaud, suivie de celle engageant également les CFF et la Confédération ont permis de créer une dynamique extrêmement positive, dépassant le cadre des projets figurant dans l'accord. Le concept Romandie 2013 a été développé dans le but d'améliorer l'offre à court terme, sans construire d'infrastructure nouvelle. Les CFF ont décidé l'introduction anticipée des nouvelles rames à deux étages permettant de doubler dès fin 2012 l'offre RégioExpress entre Lausanne et Genève, puis jusqu'à Vevey. Couplé aux trains à deux étages, le nouvel horaire permettra d'augmenter d'un tiers la capacité de places assises entre Lausanne et Genève. Le temps de parcours sera diminué et un RégioExpress circulera entre les deux villes toutes les trente minutes. Par ailleurs, la nouvelle halte de Prilly-Malley sera desservie dès le mois de juin 2012.

Léman 2030

Né des accords de 2009, le projet Léman 2030 vise le développement des infrastructures ferroviaires. L'objectif de la première phase est de doubler le nombre de places assises en trafic Grandes Lignes entre Lausanne et Genève et d'introduire la cadence au quart d'heure sur le réseau RER. Pour y parvenir, des aménagements majeurs sont prévus, dans et entre les gares de Lausanne et de Genève.

Grâce au préfinancement assuré par les deux cantons, les études ont été lancées dès 2010 et sont actuellement, selon les chantiers, en phase d'avant-projet voire en procédure d'approbation des plans. Le coût global de cette première phase est estimé entre 2,5 et 3 milliards de francs, dont un milliard pour la seule gare de Lausanne. Outre la construction d'une quatrième voie entre Lausanne et Renens qui devra entrer en fonction en 2018, le programme Léman 2030 prévoit également d'importants aménagements en gare de Genève.

Prévue en 2015, la mise en service des points de croisement de Mies et de Chambésy, dont la mise à l'enquête publique est planifiée pour 2012, constitue la première étape du projet. Rappelons que le Grand Conseil vaudois a adopté en février 2011 les projets de décret permettant le financement des prestations du Canton de Vaud prévues dans la convention cadre relative au développement de l'offre sur la ligne entre Lausanne et Genève-Aéroport. Enfin, les CFF examinent, en collaboration avec les autorités municipales, les principes d'aménagement de voies supplémentaires en traversée de localité à Morges, Rolle, Gland et Nyon.

Lausanne – Brigue

Les deux conseillers d'Etat vaudois et valaisan en charge des transports ont rencontré, en février 2011, une délégation des CFF pour fixer les modalités du développement de l'axe

ferroviaire Lausanne – Brigue. Celles-ci figureront dans la « Déclaration d'intention relative au développement de la ligne du Simplon » entre le Canton du Valais, le Canton de Vaud, l'Office fédéral des transports et les CFF. Quatre phases de développement de la ligne du Simplon sont envisagées: la première phase porte sur l'amélioration de la fréquence du RégioExpress entre Lausanne et Vevey. Cette nouvelle offre sera effective en décembre 2012. En deuxième lieu, le nombre de places assises augmentera sur toute la ligne grâce à l'engagement de trains grandes lignes à deux étages. La fréquence dans le Chablais sera également améliorée par le prolongement toutes les demi-heures des trains RégioExpress. La dernière phase mettra en œuvre des mesures visant à assurer un système de correspondances à Lausanne dès la mise en place du nœud de Lausanne. Les études de planification concernant la dernière phase devraient être financées par les cantons du Valais et de Vaud. Le Conseil d'Etat estime que la « Déclaration d'intention relative au développement de la ligne du Simplon » pourra être approuvée au début de l'année 2012.

Nouvelles jonctions autoroutières

S'agissant du trafic autoroutier, une première mesure avait permis en 2010 l'ouverture au trafic de la bande d'arrêt d'urgence entre Ecublens et Morges, permettant de supprimer presque totalement les bouchons sur ce tronçon tout en diminuant de 25 % la pollution aux abords immédiats. Il n'en demeure pas moins que l'agglomération Lausanne-Morges souffre d'un manque de jonctions autoroutières. Le réseau est saturé à ses abords, aussi bien au niveau de la jonction de la Blécherette, de Crissier ou de Malley. La fluidité du réseau autoroutier et le développement des transports publics sur le réseau des routes cantonales s'en trouvent pénalisés. Pour améliorer cette situation, le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) intègre une densification de l'urbanisation et le développement des transports publics, notamment dans le Nord et l'Ouest lausannois, avec de nombreux projets localisés aux abords des jonctions. Il englobe également l'organisation des transports individuels motorisés et une maximisation de l'utilisation des infrastructures autoroutières. Les mesures clés pour y parvenir sont le désengorgement du goulet de Crissier, le dédoublement de la jonction de la Blécherette, les nouvelles jonctions d'Ecublens et de Chavannes ainsi que le complément de la demi-jonction de Malley. Selon la planification fédérale, l'ensemble de ces travaux devrait être réalisé entre 2015 et 2020.

Contournement de Morges

Dans son analyse du réseau autoroutier suisse, la Confédération a identifié Morges comme l'un de ses points de blocage. Au printemps 2011, l'Office fédéral des routes a présenté à l'ensemble des acteurs politiques de la région les

résultats d'une étude d'opportunité, comprenant plusieurs variantes de liaisons autoroutières. Outre une variante de base qui prévoit d'améliorer la liaison autoroutière existante, la création de liaisons supplémentaires est envisagée, elles sont classées en trois catégories: des liaisons courtes qui dédoublent le tronçon autoroutier existant; des liaisons longues, qui relient l'Ouest de Morges au secteur de Villars Sainte-Croix et enfin des liaisons mixtes, résultant de la combinaison des liaisons longues et courtes. L'examen de ces variantes est en cours. A l'issue de cette réflexion, une variante optimale sera proposée, qui intégrera au mieux les exigences fédérales, cantonales et communales. A noter que le dossier du contournement autoroutier de Genève avec le projet de traversée du Lac fait également l'objet d'études de la part de l'Office fédéral des routes.



L'Office fédéral des routes a identifié Morges comme l'un des points noirs du réseau.

Projets d'agglomération

Entre janvier et juillet 2011, le Canton a signé des Accords sur les prestations avec la Confédération pour les projets des agglomérations de Lausanne-Morges (PALM), yverdonnoise (AggloY) et franco-valdo-genevoise (PAFVG). Parallèlement, le Gouvernement a signé des protocoles additionnels aux conventions et charte de 2007 (PAFVG) avec les communes comprises dans le périmètre de ces agglomérations. La révision de ces trois projets a également été entreprise dans l'optique de déposer à Berne, en juin 2012, des projets de deuxième génération révisés, comprenant des mesures infrastructurelles et non infrastructurelles. Les travaux d'élaboration des projets d'agglomération Riviera – Veveyse – Haut-Lac (Rivelac) et du Chablais (Chablais agglo) se sont poursuivis et ces projets ont été déposés auprès de la Confédération à la fin de l'année 2011. Ces derniers seront susceptibles de recevoir des co-financements fédéraux pour des mesures infrastructurelles à partir de janvier 2015.

Caisses de pensions

Dans son message aux Chambres fédérales, en 2008, la Confédération préconisait l'abandon pur et simple de l'exception qui autorisait les caisses publiques disposant d'une garantie de l'Etat de déroger au principe de la capitalisation intégrale. A l'initiative du Chef du département des finances et des relations extérieures, une task force intercantonale avait été chargée de suivre ce dossier et d'évaluer les conséquences d'une telle mesure. Le dossier du financement des caisses de pensions publiques aura nécessité une forte implication du Gouvernement vaudois et de son administration. Au terme de plusieurs années de procédure, un projet de compromis largement inspiré de la proposition des cantons a été voté par les Chambres fédérales en décembre 2010. La principale mesure retenue prévoit que toutes les caisses de pensions de droit public devront atteindre un degré de couverture de 80 % dans un délai de quarante ans. Les projets d'ordonnances relatives au financement des caisses publiques et à la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle publiés début 2011 ont donné lieu à de vives réactions. En matière de financement, les reproches ont principalement porté sur le fait que l'ordonnance ne respectait pas l'esprit de la loi votée par les Chambres fédérales. Celle-ci était effectivement présentée de telle sorte que le degré de couverture à atteindre (80 %) pouvait être perçu comme une étape intermédiaire vers la capitalisation intégrale. Ce flou n'a pas été corrigé par le Conseil fédéral, malgré l'intervention des cantons. Cette situation pourrait, le moment venu, occasionner des tensions entre les cantons et la Confédération.

Le coût par assuré, compris dans la réforme structurelle et l'instauration d'un organe fédéral de haute surveillance LPP - dont la tâche principale consiste à veiller à ce que la dizaine d'autorités de surveillance cantonales ou régionales remplit correctement leur mission - a choqué par son ampleur. Pour assurer cette fonction la Confédération a certes réduit ses prétentions initiales et prononcé un allègement pour les grandes caisses privées. Elle a fixé la taxe à 80 centimes au lieu du franc par assuré initialement prévu. Il n'empêche que certaines petites et moyennes institutions devront ainsi payer à cette structure fédérale un multiple de la taxe due pour la surveillance directe, rendant plus coûteux l'appareil bureaucratique du deuxième pilier.

Péréquation financière

A la session d'été 2011, les Chambres fédérales ont adopté les projets de loi sur la péréquation financière et la compensation des charges pour la période de contribution 2012-2015. Le Parlement a également approuvé le montant supplémentaire de la Confédération de 112 millions de francs qui avait été décidé dans le cadre d'un compromis entre le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux en guise de compensation de la neutralité budgétaire RPT. Lors de la phase de consultation, le gouvernement vaudois

s'était montré très critique, dénonçant en particulier un report des charges sur les cantons. Il avait également exigé le respect du principe de neutralité budgétaire de la RPT. Au terme de discussions intenses, le Conseil fédéral, la Conférence des gouvernements cantonaux et la Conférence des directeurs des finances ont trouvé un accord qui prévoit une augmentation des contributions de la Confédération et la compensation des 400 millions d'écart cumulés.

La contribution vaudoise

Sur la base des calculs du Département fédéral des finances, l'Etat de Vaud avait prévu pour sa contribution 2011 à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons un montant de 155 millions de francs. Tenant compte des interrogations du Conseil d'Etat vaudois sur la manière de chiffrer sa contribution, la Confédération a toutefois recalculé les montants. Sur cette nouvelle base, la part du Canton de Vaud se monte à 29 millions. La charge supplémentaire inscrite au budget 2011 ne sera donc pas réalisée dans le cadre de la péréquation. Le Conseil d'Etat a annoncé en août 2011 que le montant ainsi disponible serait affecté au financement de projets spécifiques en matière d'agglomérations, d'énergies renouvelables et de soutien aux entreprises dans un contexte économique fragilisé.

Consolidation des finances

Avec un excédent de plus de 3 milliards de francs, les comptes 2010 de la Confédération ont affiché un résultat meilleur qu'escompté. Il est apparu au printemps 2011 que le contexte avait changé depuis l'adoption du Programme de consolidation 12/13. Ce dernier prévoyait d'alléger le budget de la Confédération d'environ 1,6 milliard afin de respecter le frein à l'endettement. Les Chambres fédérales ont décidé de ne pas entrer en matière sur les mesures d'économie de 280 millions proposées par le Conseil fédéral. En revanche, le Conseil national a chargé ce dernier d'élaborer un message qui concrétise les mesures de réexamen des tâches.

Plan stratégique handicap

A la suite de l'entrée en vigueur de la RPT en janvier 2008, le Canton de Vaud a désormais la responsabilité exclusive de la gestion et du financement des établissements socio-éducatifs pour personnes en situation de handicap (homes et ateliers). Adopté par le Conseil d'Etat vaudois en mai 2010 puis par le Conseil fédéral en décembre 2010, le Plan stratégique handicap du Canton de Vaud précise désormais les conditions-cadre des prestations collectives destinées aux personnes en situation de handicap. Sa mise en œuvre débouchera sur une révision prochaine de la Loi cantonale sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2013.



Le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard lors de sa dernière réunion en tant que Président de la Conférence des directeurs de la santé, en novembre 2011. Il était au côté du Conseiller fédéral Didier Burkhalter et du Conseiller d'Etat bâlois Carlo Conti, qui lui succède à la présidence de la Conférence.

Primes d'assurance-maladie

Pour les assurés vaudois, la hausse moyenne des primes pour les adultes et les jeunes sera inférieure aux années précédentes et à la progression sur le plan national. La moyenne des primes pour les enfants baissera légèrement en 2012. Toutefois, de grandes disparités entre les assureurs sont constatées, certains baissant leurs primes, d'autres les relevant de manière massive. Ces dernières évolutions demeurent inexplicables en particulier dans le cas d'assureurs qui affichent des résultats financiers positifs et des réserves excédentaires. S'agissant des excédents de primes payées entre 1996 et 2011, le Département de la santé et de l'action sociale attend du Conseil fédéral qu'il propose une loi permettant de rendre aux assurés vaudois ces surplus à partir de 2013.

Révision LAMal

La loi concernant les soins intégrés (Managed Care) a été adoptée en septembre 2011 après sept ans de travaux parlementaires. La date de son entrée en vigueur sera déterminée par le Conseil fédéral. La loi prévoit notamment que les patients qui rejoignent les réseaux continueront de s'acquitter de 10% de leur facture, une fois la franchise atteinte. En revanche, ceux qui souhaiteront garder le libre choix du médecin verront cette quote-part passer à 15%. Cette hausse n'interviendra toutefois que si une offre en réseau existe. Dans l'ensemble, cette loi satisfait les cantons, même s'ils regrettent qu'elle n'impose pas d'obligation d'offre aux caisses.

Clause du besoin

La clause du besoin pour les médecins de 1er recours (généralistes, internistes, médecins praticiens et pédiatres) a été levée en janvier 2010. Celle qui concerne les cabinets des spécialistes est devenue caduque à la fin de l'année 2011. Les Cantons ne pourront dorénavant plus réguler l'installation de cabinets de consultation de médecins privés spécialistes. Les centres urbains et les régions frontalières connaîtront probablement une augmentation de l'offre, avec un impact sur les coûts de la santé. Plusieurs cantons se sont mobilisés pour tenter de trouver une solution subséquente, innovante et acceptable, aussi bien dans les régions à forte densité de médecins que dans les régions connaissant un manque de professionnels.

Financement hospitalier 2012

Dans le domaine hospitalier, les cantons ont dû adapter leurs législations aux nouvelles règles de financement. Dorénavant, les hôpitaux seront financés par un tarif à la prestation fondé sur une structure tarifaire unique pour toute la Suisse (SwissDRG), qui intègre également les charges d'infrastructure et d'investissement. La planification restera cependant du ressort des cantons, qui devront établir une liste LAMal, précisant les hôpitaux financés par les cantons et par l'Assurance-maladie obligatoire des soins pour la part non couverte par le Canton. Cette nouvelle mouture de la loi vaudoise a été adoptée par les députés en 2011 de manière à être compatible avec les nouvelles règles de financement hospitalier.

Députation fédérale

Depuis le 1er juillet 2007, le principe d'un échange régulier et systématique d'informations entre le Conseil d'Etat et la députation vaudoise aux Chambres fédérales sur les dossiers fédéraux d'importance est régi par la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat, conformément à l'art. 118 de la Constitution vaudoise. En 2008, le Conseil d'Etat a adopté une série de mesures permettant d'améliorer et d'intensifier ces échanges. L'objectif est d'agir le plus en amont possible dans le processus parlementaire et d'analyser dans le détail les dossiers plus complexes ou qui méritent une attention soutenue.

Des collaborations avec les gouvernements et députations de cantons tiers ont également été instaurées. De plus, l'Office des affaires extérieures, en charge du suivi des affaires fédérales, a été renforcé pour améliorer le travail de veille et la capacité du Canton à mener des actions de lobbying.

Vaudois de Berne

Le renforcement des relations entre le Canton de Vaud et la Berne fédérale est l'une des priorités du Conseil d'Etat. Dans le but d'évoquer des préoccupations communes, le Gouvernement vaudois réunit les cadres de l'Administration fédérale et les dirigeants d'institutions nationales ayant un lien avec le canton de Vaud.

Depuis 2010, une rencontre annuelle est organisée avec les «Vaudois de Berne» dont le nombre a progressé d'une année à l'autre. Parmi les thèmes abordés, celui du faible nombre de Romands et de Vaudois en particulier dans les hautes sphères de l'administration fédérale. Selon une récente étude, seuls dix Romands et trois Tessinois figurent parmi les septante cadres de l'administration en contact direct avec un Conseiller fédéral.



Le Conseil d'Etat et la députation vaudoise aux Chambres fédérales étaient réunis le 23 novembre à la Maison de l'Elysée pour marquer le début de la nouvelle législature.



La conseillère nationale Cesla Amarelle et la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro.



Membres de la députation vaudoise: Olivier Feller, Christian van Singer, Josiane Aubert, Eric Voruz, Ada Marra, Roger Nordmann et Adèle Thorens Goumaz.

Antenne de l'armée

Après avoir renoncé à la construction d'une antenne sur le Mont-Tendre, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports a lancé une vaste consultation des autorités et des associations concernées sur le choix du nouveau site. En février 2011, les autorités cantonales, l'Office fédéral de l'environnement, la Commission Fédérale pour la Protection de Nature et du paysage, les communes de Bière et Le Chenit ont admis que l'implantation de telles infrastructures sur le site du Cunay, à proximité des installations Skyguide, était une alternative acceptable. Le projet devrait être réalisé en 2012.

Assainissement du bruit

Le programme d'assainissement du bruit routier progresse selon le calendrier. Fin 2011, toutes les communes concernées ont été informées des possibilités de subventionnement de la part de la Confédération. Près de la moitié des communes rencontrées ont lancé, en collaboration avec le Service des routes, des études d'assainissement, dont une dizaine ont été approuvées. Les moyens de lutte contre les nuisances sonores portent essentiellement sur la pose de revêtements phonoabsorbants sur les chaussées et la modération du trafic. Les engagements pris par le Canton et les communes dans le cadre de la convention programme 2008-2011 devraient être tenus. Une nouvelle convention portant sur les quatre prochaines années sera signée prochainement.

Biodiversité

Elaborée par le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, la stratégie sur la biodiversité a été mise en consultation en 2011. Elle propose dix objectifs stratégiques que les acteurs nationaux devront atteindre d'ici 2020. Ce délai tient compte du plan stratégique adopté en 2010 à Nagoya par les Etats parties à la Convention sur la Diversité Biologique. La stratégie sera suivie d'un plan d'action. Ce dernier précisera les ressources financières et humaines supplémentaires nécessaires pour ralentir le déclin de la biodiversité en Suisse.

Forêts 2020

En 2011, le Conseil fédéral a adopté la Politique forestière 2020. Celle-ci entend concilier les exigences de la société à l'égard de la forêt et la dimension liée au développement durable. De même, elle doit assurer des conditions favorables à une économie des forêts et du bois efficace et novatrice. Dans cette perspective, elle tend à exploiter davantage le bois comme un moyen d'améliorer le bilan

CO₂ et d'adapter la forêt au climat, tout en contribuant à l'approvisionnement en énergie renouvelable. L'actuelle politique forestière du Conseil d'Etat s'inscrit largement dans les nouvelles priorités fédérales.

Sites contaminés

Déposée par un Conseiller aux Etats valaisan, une initiative parlementaire vise à modifier la loi sur la protection de l'environnement. Cette initiative vise à permettre aux cantons de demander une garantie financière assurant la couverture des coûts liés à l'assainissement d'un site contaminé. Elle assujettit également à une autorisation cantonale le fractionnement d'une parcelle inscrite au cadastre des sites pollués. L'objectif de ces deux mesures est d'éviter que les frais d'assainissement des sites pollués ne soient à la charge de la collectivité lorsque le responsable du dommage ne peut être identifié. Suite à la décision des commissions parlementaires, la commission du Conseil des Etats élabore un projet de loi, qui est suivi avec attention par les autorités vaudoises.

Micropolluants

Le Conseil d'Etat a salué l'introduction de l'ordonnance fédérale de lutte contre la présence croissante de micropolluants dans les eaux. A ses yeux, les modifications prévues restent cependant insuffisantes et une participation financière de la Confédération est nécessaire. Les investissements seront importants pour les communes touchées, et des subventions fédérales faciliteraient la mise en place des traitements complémentaires. Le Canton s'est fortement engagé pour qu'une base légale soit introduite, permettant un financement spécial de ces objets. Une motion de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats demande que le financement de leur élimination se fasse selon le principe du pollueur-payeur. Cette motion a été transmise au Conseil fédéral en mars 2011. Ce dernier dispose de deux ans pour répondre et modifier en conséquence la loi fédérale sur la protection des eaux.

Swissness

Afin de lutter contre des abus croissants, Conseil fédéral a défini dans la loi sur la politique agricole 2014-2017, le projet Swissness dont l'objectif est de renforcer la protection de l'indication de provenance, d'éviter les abus susceptibles de créer une confusion chez les consommateurs et de renforcer l'image des produits suisses. L'objet est désormais étudié par les Chambres fédérales. Le Conseil d'Etat soutient ce projet qu'il considère comme essentiel pour l'économie et la filière agroalimentaire en particulier.



Octobre 2011, le conseiller d'Etat Philippe Leuba, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga et Denis Pieren, directeur a.i. des Etablissements de la plaine de l'Orbe.

Politiques d'asile et pénitentiaire

Dans le cadre des échanges réguliers développés avec les autorités cantonales, la cheffe du Département fédéral de justice et police s'est rendue en octobre 2011 dans un foyer d'accueil pour requérants d'asile à Crissier, puis sur le site des Etablissements de la plaine de l'Orbe, où elle a visité le pénitencier et la colonie. Elle a été accueillie par le chef du Département de l'intérieur, avec lequel elle a par ailleurs abordé des questions d'intérêt commun dans les politiques d'asile et pénitentiaire. Le but de la visite de la conseillère fédérale était d'intégrer au mieux les réalités cantonales.

Bracelet électronique

La possibilité de renforcer la protection des victimes de violence domestique par l'instauration d'une surveillance électronique mobile du conjoint violent, via le port d'un bracelet relié à un GPS, est actuellement à l'étude. En sus d'une mesure de substitution à la détention provisoire, ce moyen peut être envisagé comme un mode de protection de la personnalité des victimes de violence. Cette solution exigerait une adaptation du Code civil. La question est actuellement à l'étude au plan fédéral. Le Canton de Vaud a fait part au Département fédéral de justice et police de son souhait de contribuer à la réalisation du système en servant de canton pilote pour l'essai des infrastructures techniques. Il préconise une harmonisation au plan suisse.

Renvoi des étrangers criminels

En novembre 2010, le peuple suisse a adopté l'initiative «Pour le renvoi des étrangers criminels». Le débat public et politique a été très intense dans notre canton – où cet objet n'a pas été accepté – et le Service de la population a dû préparer plusieurs réponses à des interventions parlementaires portant sur ce sujet. Le Département fédéral de justice et police a mis sur pied un groupe de travail chargé de la mise en œuvre des dispositions de cette initiative. La procédure de consultation concernant la suite des travaux est prévue pour début 2012. Les cantons, les partis politiques et les milieux intéressés auront alors la possibilité de donner leur avis.

Protection de l'adulte et de l'enfant

En décembre 2008, les Chambres fédérales ont adopté une révision du Code civil suisse portant sur le droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (réforme du droit de la tutelle). L'entrée en vigueur de ce nouveau droit a été fixée au 1er janvier 2013. Les travaux de mise en œuvre dans le canton sont bien avancés. Mis en consultation en 2011, l'avant-projet propose que les justices de paix demeurent l'autorité compétente en matière de protection de l'adulte et de l'enfant, un effort particulier étant consenti pour garantir l'interdisciplinarité. De même, une entité chargée des curatelles professionnelles continuera d'exister. Le projet

n'aura quasiment aucune incidence sur la problématique de la répartition des mandats entre curateurs privés et professionnels. L'avant-projet devrait être adopté par le Grand Conseil en 2012.

Mariage et migration

Le Code civil prévoit que les fiancés qui ne sont pas citoyens suisses doivent établir la légalité de leur séjour en Suisse au cours de la procédure préparatoire du mariage. Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en 2011, le Service de la population a émis une directive d'application qui définit dans quelle mesure le séjour doit être considéré comme légal et les exceptions qui peuvent être faites eu égard au droit fondamental au mariage. Cette marge d'appréciation a été utilisée dans environ 250 cas depuis le 1er janvier 2011 et il est apparu, après enquête, que la pratique vaudoise est similaire, voire moins restrictive, à celle des autres cantons romands.

Human Brain

Porté par l'EPFL, l'Université de Lausanne, le CHUV et onze autres universités de neuf pays, « Human Brain » est un projet ambitieux dont l'objectif est de comprendre comment est née l'intelligence humaine. En créant une copie informatique du cerveau, ce consortium européen prendrait ainsi le leadership international dans plusieurs domaines scientifiques, notamment la santé et l'informatique - qui seront à la pointe des développements de la recherche mondiale dans les années à venir. Il a été retenu en mai 2011 par l'Union européenne avec cinq autres projets pour être soumis à une étude de faisabilité au terme de laquelle il pourrait obtenir, en 2012, un soutien financier d'un milliard de francs pour une durée de dix ans.

Aide aux hautes écoles

Après plusieurs aller-retour entre les deux chambres, la nouvelle loi sur l'encouragement aux hautes écoles a été adoptée par le Parlement fédéral en septembre 2011. Avec une entrée en vigueur prévue au 1er janvier 2013, elle assurera la coordination des hautes écoles, avec une meilleure transparence de leur financement fédéral et intercantonal et une simplification de l'actuel écheveau complexe d'organes de pilotage. Grâce à une coordination régulière entre les cantons universitaires et leurs représentants dans les commissions de la formation, de la recherche et de la culture des deux conseils, les compétences des cantons universitaires ont pu être étendues de manière importante.

Jeux d'argent

A la suite du recours de la Commission fédérale des maisons de jeu et de la Fédération suisse des casinos, le Tribunal fédéral a confirmé en janvier 2011 la décision du Tribunal administratif fédéral qualifiant le Tactilo de «loterie électronique», dont le contrôle et les autorisations relèvent de la compétence cantonale. L'exploitation de cette machine se trouve ainsi pérennisée. Par ailleurs, les Chambres fédérales ont adopté en septembre, le texte final du contre-projet à l'initiative « Pour des jeux d'argent au service du bien commun ». Le Canton de Vaud a participé activement à la rédaction du contre-projet, qui propose de maintenir les compétences d'exécution des cantons dans le domaine des jeux d'argent. Le comité d'initiative ayant retiré son initiative, le peuple se prononcera uniquement sur le contre-projet.

Impôt d'après la dépense

S'appliquant aux étrangers fortunés vivant en Suisse sans y exercer d'activités lucratives, l'imposition d'après la dépense est de plus en plus souvent contestée. A la suite de son abolition en votation populaire dans le canton de Zurich, la Conférence des directeurs cantonaux des finances avait proposé en janvier 2010 une série de mesures susceptibles d'harmoniser les pratiques cantonales. Elle proposait d'introduire une dépense minimale de sept fois la valeur locative et une base de 400'000 francs pour le calcul de l'impôt fédéral direct. Ces propositions ont finalement été intégrées dans le projet de loi sur l'imposition d'après la dépense adopté par le Conseil fédéral en juin 2011. Les Chambres fédérales se prononceront en 2012.

Rating du Canton de Vaud

Depuis 2003, le Canton de Vaud soumet chaque année sa situation financière à l'évaluation d'un organisme spécialisé et indépendant. La note qui en résulte traduit le degré de solvabilité et la capacité de l'Etat à honorer ses engagements financiers. Les investisseurs institutionnels exigent désormais ce rating pour prêter des fonds aux collectivités publiques. En 2011, Standard & Poor's a révisé de «stable» à «positive» la perspective associée à la note AA+ du Canton de Vaud. L'agence de notation précise notamment que cette décision reflète un possible relèvement de la note si le Canton arrivait à maintenir de solides performances financières, grâce à un pilotage budgétaire de qualité et à la résilience de l'économie vaudoise dans un contexte international défavorable.



Le Conseil fédéral proposera une modification de la loi sur l'agriculture, qui engage la Confédération à exploiter un haras national tout en assurant durablement son financement.

Haras national

Le Canton de Vaud a demandé à l'Assemblée fédérale d'ancrer dans la loi le caractère fédéral du Haras national à Avenches. Cette initiative cantonale a été approuvée par le Grand Conseil à la suite du projet fédéral de fermer le Haras national dans le cadre d'un programme d'économies. Le Canton a participé activement à la mobilisation contre la perspective d'un désengagement de la Confédération et d'une fermeture de l'institution. Différentes initiatives cantonales et motions allant dans ce sens ont été débattues aux Chambres fédérales. En l'occurrence, la motion Bieri a été adoptée en 2011. Le Conseil fédéral doit désormais proposer une modification de la loi sur l'agriculture, qui engage la Confédération à exploiter un haras national tout en assurant durablement son financement.

Le MCBA à Berne

Dans le cadre des élections fédérales, la SSR a organisé un « Treffpunkt Bundesplatz ». A cette occasion, la place fédérale a été transformée en studio TV/radio. Les 26 cantons ont été invités à tour de rôle pour présenter leur culture et leur économie. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a profité de la journée vaudoise pour présenter le futur musée cantonal des beaux-arts, un projet aux dimensions uniques en Suisse romande et dont la situation à proximité immédiate du principal nœud ferroviaire de la région devrait contribuer à assurer un rayonnement au-delà des frontières cantonales.

Promotion économique

Afin d'assurer la poursuite de la promotion de la place économique suisse à l'étranger, un nouvel accord de prestations avec l'Office suisse d'expansion commerciale (Osec) pour la période 2012-2015 a été discuté et négocié avec l'ensemble des cantons dans le cadre de la Conférence des Chefs des Départements cantonaux de l'Economie Publique. Les cantons, notamment romands, ont affirmé leur intention de préserver leur autonomie en matière de promotion économique, face à une volonté manifeste de la Confédération de centraliser au niveau national, via l'Osec.

Au-delà des prestations concrètes de l'Osec, cet accord définit désormais les principes de répartition des tâches et des fonctions entre les niveaux national, régional et cantonal, ainsi qu'un code de conduite. Il devrait permettre une présence harmonisée et coordonnée des cantons sur les marchés étrangers, tout en préservant leur autonomie opérationnelle.

Réseau national de sécurité

Le Rapport sur la politique de sécurité 2010 prévoit la création du Réseau national de sécurité comme plateforme de coordination entre la Confédération et les cantons. La Conférence des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers, dont la vice-présidente est la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, ainsi que la Conférence des Directrices et des Directeurs de justice et police, dont le chef du Département de l'intérieur est membre du comité, participent à la plateforme politique. Un représentant de la Conférence latine des responsables cantonaux de la sécurité civile et militaire, présidée par le chef du Service de la sécurité civile et militaire, ainsi que le président de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse, font partie du comité de pilotage.

Violences contre les autorités

A une forte majorité, le Grand Conseil a soutenu une initiative cantonale pour demander aux Chambres fédérales un durcissement des peines infligées à ceux qui exercent des menaces ou des violences contre la police et les autorités. Cette initiative va dans le sens proposé par la pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police, qui demande de réintroduire de courtes peines de prison, d'augmenter la sanction minimale pour violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires et surtout d'imposer aux juges de prononcer une peine de prison ferme en cas de récidive. Le Département de la sécurité et de l'environnement suit ce dossier avec attention.

Centre de recrutement

Destiné au recrutement de tous les francophones, le centre de Lausanne de l'armée suisse a été ouvert en 2003. Sa capacité s'est depuis avérée insuffisante, amenant le report du recrutement de nombreux conscrits à une année ultérieure. Comme un manque de 30 % de la capacité de recrutement avait été annoncé pour 2011, un cycle supplémentaire de recrutement par semaine a finalement été introduit dès cette même année, ce qui devrait permettre d'atteindre à moyen terme une capacité suffisante.

Cyberadministration

Lancé en 2007, le projet cyberadministration a pour objectif d'alléger les démarches administratives grâce aux technologies de l'information et de la communication. Pour la Confédération, il s'agit également de simplifier les échanges avec les cantons et les communes. A cette fin, une convention - cadre règle la collaboration entre la

Confédération et les cantons pour sa mise en œuvre. Pour garantir la poursuite de ces travaux, le comité de pilotage, dont le chef du Département des infrastructures vaudoises est membre, a décidé de proposer une nouvelle convention couvrant la période 2012-2016. L'adoption de la nouvelle convention - cadre est prévue en décembre 2011.

Sites palafittiques

Lors de sa session de juin 2011, l'UNESCO a décidé d'inscrire au patrimoine mondial les sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes. Cette décision touche directement le canton de Vaud puisqu'il abrite 10 sites sur un total de 56 inscrits au patrimoine mondial. Ce projet, lancé en 2004, soit 150 ans après la découverte de stations lacustres sur les rives du lac de Zurich, a pour but de protéger et de faire connaître ce patrimoine préhistorique de plus de 3000 ans. Ce projet transnational réunit la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie et la Slovaquie.

Club des 100

Chaque année depuis 2005, le Département des finances et des relations extérieures réunit les 100 plus importants contribuables du canton. Le

«Club des 100» permet un échange entre les acteurs économiques, le gouvernement et l'administration fiscale. En 2011, la réunion s'est tenue à l'Ecole hôtelière de Lausanne. A cette occasion, le président du Conseil d'Etat et le chef du Département de

l'économie ont accueilli le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann. Celui-ci a profité de son déplacement en terre vaudoise pour visiter le Parc scientifique et le Quartier de l'innovation de l'EPFL et participer à l'inauguration du Biopôle.



Le président du Conseil d'Etat Pascal Broulis, en compagnie de Philippe Maillard, chef de l'Administration cantonale des impôts, reçoit le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann lors de la journée annuelle du Club des 100.

2. Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale

Politique énergétique

La problématique énergétique évoluant rapidement, la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie a décidé d'élaborer un document fixant les grandes lignes de sa stratégie pour les prochaines années. Afin d'affirmer la volonté des cantons de participer activement à la sortie du nucléaire, son assemblée générale a adopté, en septembre 2011, un document intitulé « Politique énergétique – Repères et plans d'action ». Ce dernier fixe les grandes lignes de la nouvelle politique que les cantons entendent suivre dans leurs domaines de compétence et annonce des mesures concrètes.

Eoliennes en Romandie

Face aux projets d'éoliennes industrielles, des travaux importants ont été entrepris pour définir un cadre de développement. En 2011, la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire a été mandatée pour coordonner les plans directeurs cantonaux. En parallèle, une coordination entre les cantons de Neuchâtel et Vaud est en cours, concernant les sites limitrophes de la région du Creux du Van. Sur le plan cantonal, une phase d'identification des sites est actuellement en cours, en amont des procédures de planification. A l'issue de cette phase, le plan directeur sera adapté pour répondre à la demande des offices fédéraux et des organisations environnementales.

3^e correction du Rhône

Les cantons de Vaud et du Valais ont engagé un chef de projet dont la mission consiste à superviser la 3^e correction du Rhône jusqu'à la mise à l'enquête publique des mesures d'aménagement prioritaires. Le tronçon Lavey-Aigle et l'aménagement du delta du Rhône ont été choisis par les deux cantons et ont reçu un préavis positif de la part de l'Office fédéral de l'environnement. Cette variante est en cours de présentation auprès des communes riveraines vaudoises et valaisannes. Son adoption définitive par les Conseils d'Etat des deux cantons est prévue pour le courant 2012.

Prévoyance professionnelle

Le projet de concordat sur la création de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations a été validé par le Conseil d'Etat en février et ratifié par le parlement en juin 2011. Entrée en vigueur en septembre 2011, cette convention a pour objectif de regrouper la surveillance prévue par la législation sur la prévoyance professionnelle au niveau intercantonal. Deux cantons ont effectué la même démarche que le Canton de Vaud : le Valais et le Jura. Neuchâtel devrait ratifier le concordat d'ici à fin 2011. La nouvelle structure sera opérationnelle en janvier 2012 et sera basée à Lausanne. La surveillance des fondations classiques des cantons de Vaud et de Neuchâtel sera également de la compétence du nouvel établissement.

Détention pour mineurs

Le projet d'établissement de détention pour mineurs à Palézieux a obtenu en 2011 la reconnaissance de l'Office fédéral de la justice, tant sur le plan des constructions que sur celui du concept socio-éducatif (permettant l'obtention de la subvention d'exploitation). La construction de l'établissement a débuté. La première pierre a été déposée en décembre 2011. Le planning prévoit une entrée en exploitation de l'établissement en décembre 2013.

Haute école pédagogique

Dans un contexte de politique fédérale où la collaboration entre les hautes écoles va en s'accroissant et où le nombre minimal d'étudiants nécessaire à assurer la qualité et la rationalisation des filières de formation joue un rôle plus important, les cantons de Vaud et du Valais ont signé en mai 2011 un accord de collaboration entre leurs Haute école pédagogique respectives. L'accord porte sur la formation à l'enseignement spécialisé et prévoit que le Canton du Valais confie cette formation au Canton de Vaud dès la rentrée 2011. La Haute école pédagogique valaisanne assurera intégralement le financement de cette formation décentralisée. Le Valais précisera l'en-



Le Conseiller fédéral Ueli Maurer et la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro lors d'une visite de l'Ecole de police de Savatan.

veloppe financière et le nombre maximal d'étudiants. La HEP Vaud assumera la responsabilité académique de la formation. De même, elle recourra en priorité, lorsque les compétences requises seront disponibles, aux ressources humaines de la HEP Valais.

Formation policière

En 2010, un groupe de travail, formé de représentants de la Confédération, des cantons de Vaud et du Valais avait été chargé d'analyser la future configuration de l'Académie de police de Savatan. La convention de collaboration qui lie les deux cantons avec la Confédération arrive à échéance fin 2014. A l'issue de négociations avec la Confédération, cette convention a été prolongée jusqu'en 2019. Parallèlement, l'Académie de police de Savatan développe son activité et a notamment formé 25 assistants de sécurité publique appelés à servir dans le canton de Genève.

Greater Geneva Berne area

Opérationnel depuis début 2010, le Greater Geneva Berne area, la structure intercantonale de prospection et d'acquisition d'entreprises, a dressé après une année un premier bilan de ses activités et de ses résultats. Des mesures

d'amélioration ont été décidées par l'assemblée générale dans le but d'accroître la force d'acquisition d'entreprises tout en améliorant leur répartition entre les six cantons membres. Pour le Canton de Vaud, les résultats de l'année 2010 correspondent aux objectifs fixés, avec 20 entreprises implantées (53 au total) et un potentiel de création de 383 emplois à 3 ans (769 au total).

Nouvelle politique régionale

Conformément au calendrier fédéral, la Nouvelle politique régionale des cantons de Suisse occidentale, portée par la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale, est arrivée à son terme à la fin de 2011. Son succès a incité la Conférence à élaborer un nouveau programme pour la période 2012-2015. Pour réaliser cette tâche massive et complexe, un mandat a été confié à des spécialistes externes en politique économique. Le nouveau programme a été déposé au Secrétariat d'Etat à l'économie en été 2011. Il devrait permettre la continuité des projets initiés en 2008 (plateformes de promotion sectorielle et structures d'accompagnement à l'innovation), tout en intégrant de nouvelles activités d'accompagnement pour les créateurs d'entreprise et de recherche de financement. Le programme prévoit également l'engagement d'un coordinateur.



La troisième Conférence nationale sur le fédéralisme s'est déroulée en mai 2011 à Mendrisio en présence de la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, du Président de la Conférence des gouvernements cantonaux et des milieux politiques et économiques, du monde de la recherche et de l'administration.

Conférence sur le fédéralisme

La troisième Conférence nationale sur le fédéralisme s'est déroulée en mai 2011 à Mendrisio, sous le titre «Le fédéralisme face aux nouveaux enjeux territoriaux : institutions, économie et identité». En présence notamment de la cheffe du Département fédéral de justice et police, le président de la Conférence des gouvernements cantonaux et du président du Conseil des Etats, quelque 350 représentants des milieux politiques et économiques, du monde de la recherche et de l'administration ont débattu du renouvellement et du développement futur du fédéralisme suisse. Parmi les sujets abordés, figuraient notamment la politique urbaine de la Suisse, les enjeux transfrontaliers, les fusions de communes, les relations de la Confédération avec l'Union européenne, les collaborations intercantonales, la concurrence fiscale et les réformes institutionnelles dans les cantons.

CGSO

Entre 2010 et 2011, la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale a coordonné la procédure d'adoption de la Convention sur la participation des parlements (CoParl) auprès des commissions des affaires extérieures des cantons concernés et de la commission interparlementaire. La CoParl permet de garantir l'équilibre entre les attributions complémentaires des organes législatif et exécutif en matière de politique extérieure, ainsi qu'une participation adéquate de ces deux instances à l'adoption d'objets intercantonaux. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2011. La CGSO a également poursuivi la promotion des intérêts de la Suisse occidentale dans le cadre des

instances intercantonales et fédérales, dans des dossiers comportant des enjeux transversaux et gouvernementaux. Dans ces dossiers, la CGSO peut adopter des prises de positions consolidées des gouvernements de Suisse occidentale, notamment dans le cas du Projet de territoire Suisse. La CGSO a par ailleurs suivi de façon continue le dossier de la politique européenne de la Suisse. Dans le cadre des travaux de la Conférence des gouvernements cantonaux, elle s'est penchée en particulier sur la stratégie du Conseil fédéral en matière européenne, la défense des accords bilatéraux, les réformes internes nécessaires pour consolider le fédéralisme et la démocratie directe dans la perspective d'un développement des relations avec l'UE.

La rencontre de Linz

Le Président de la Conférence des gouverneurs de Länder autrichiens, le président de la Conférence des ministres-présidents allemands, ainsi que le président de la Conférence des gouvernements cantonaux se sont rencontrés le 11 mars 2011 à Linz, lors d'un premier Sommet des présidents de Conférences des gouvernements régionaux. Cette rencontre a permis un échange d'expérience en matière des relations Länder/cantons avec leur pouvoir fédéral respectif. Les présidents ont souligné l'importance que revêt le fédéralisme en matière de stabilité et de compétitivité des trois pays. Les trois présidents ont rappelé également que les régions doivent jouer un rôle majeur en matière de politique européenne, étant entendu que c'est à l'échelle des régions que se mesurent concrètement les effets des directives et décisions administratives. A l'issue de ce premier sommet, les trois présidents sont convenus de poursuivre leurs relations et leurs échanges.

Les cantons et la politique européenne

Lors de l'assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux du 24 juin 2011, les cantons ont réaffirmé la nécessité de procéder à des réformes internes pour consolider le fédéralisme et la démocratie directe non seulement en cas d'adhésion de la Suisse à l'UE mais également dans la perspective d'un développement des relations bilatérales. Dès lors, les cantons ne défendront ni n'approuveront de nouveaux accords bilatéraux que si des réformes internes sont entreprises et réalisées en même temps. Les cantons ont un maillon essentiel entre la Confédération et les citoyens pour communiquer une politique européenne de proximité. Cette tâche implique que les cantons puissent s'identifier à la voie tracée par

la Confédération et qu'ils soient associés au processus décisionnel.

Vaud et la politique européenne

Le Conseil d'Etat a répondu en mai 2011 à un postulat lui demandant de préciser la stratégie du Canton en matière de politique européenne. Afin d'être efficace, l'action du Canton ne peut être isolée, mais doit être défendue par les Conférences intercantonales (CdC et conférences spécialisées). Un dialogue régulier et constructif avec le Conseil fédéral est indispensable. A l'instar du Conseil fédéral et de la CdC, le Conseil d'Etat se prononce en faveur de la poursuite et de l'extension de la voie bilatérale.

Rencontres gouvernementales bilatérales

La collaboration intergouvernementale bilatérale est ponctuée par les rencontres régulières des gouvernements cantonaux. Une seule rencontre a eu lieu durant la période concernée par le présent rapport.

Fribourg

Les Conseils d'Etat des cantons de Vaud et de Fribourg se sont rencontrés en septembre à Lausanne pour faire le point sur leurs nombreuses collaborations. Les thèmes suivants ont été abordés : le renforcement de la collaboration scolaire inter-cantonale dans la Broye ; le projet d'agglomération Rivelac ; la police sur le lac de Neuchâtel et l'horaire 2013 des CFF, mise en service de la

première étape du concept Romandie et desserte de Palézieux/Romont. Dans un contexte de développement de régions fonctionnelles débordant le cadre des frontières institutionnelles cantonales, les deux exécutifs entendent poursuivre et développer au cours de ces prochaines années leur étroite collaboration. Ils ont décidé de dresser d'ici à fin 2012 un inventaire des collaborations existantes et d'étudier la mise en place de nouvelles coopérations.



Les Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois se sont réunis en septembre 2011, à la Maison de l'Elysée : (de g. à d.) Beat Vonlanthen, Anne-Claude Demierre, Isabelle Chassot, Anne-Catherine Lyon, Claude Lässer, Erwin Jutzet, Pascal Corminboeuf, Pascal Broulis, François Marthaler, Jacqueline de Quattro, Pierre-Yves Maillard, Philippe Leuba, Georges Godel ainsi que la chancelière Danielle Gagnaux et le chancelier Vincent Grandjean

3. Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière

Bilan du Programme Interreg

La journée d'échanges du Programme Interreg IVA France-Suisse à mi-parcours s'est tenue le jeudi 19 mai 2011 à la Saline Royale d'Arc-et-Senans, dans le Doubs, en présence notamment de la Présidente de la Région Franche-Comté, Autorité de gestion des fonds européens du programme, du Président du Gouvernement du Canton de Vaud et d'un Conseiller d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel.

Depuis son lancement, en juin 2008, et jusqu'en mai 2011, ce Programme Interreg a financé 74 projets de coopération transfrontalière. Au total, ce sont plus de 30 millions de francs du Fonds européen de développement régional et 5,5 millions de Fonds fédéraux qui ont été mobilisés. Après trois années de mise en œuvre, le niveau d'engagement des fonds atteint près de 42 % pour le Fonds européen de développement régional. Pour les subventions fédérales, ce taux s'élève à 56,51 %.

Depuis 1990, le Canton de Vaud se montre actif sur le plan européen, notamment par le biais de sa participation aux programmes Interreg. Cet outil atténue les effets négatifs que génèrent parfois les frontières et cherche à associer l'ensemble des partenaires de part et d'autre de ces mêmes frontières.

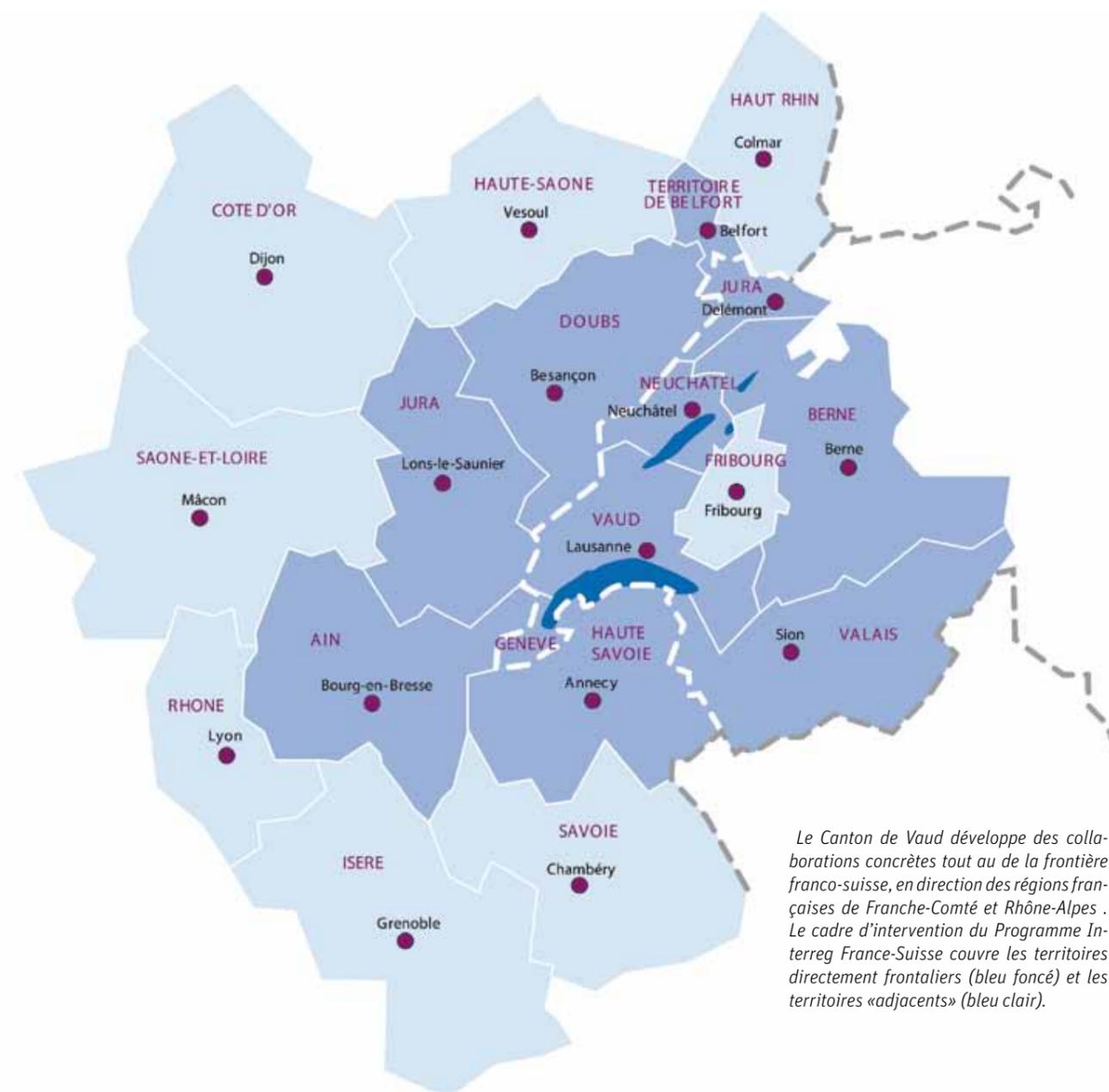


Les intervenants lors de la journée bilan intermédiaire Interreg : Robert Botteghi, professeur, Michel Charrat, président du Groupement Transfrontalier Européen, Marie-Guite Dufay, présidente Région Franche-Comté, Christian Dupessey, conseiller régional Rhône-Alpes, José Palma Andres, directeur à la Commission européenne et Pascal Broulis, Président du Conseil d'Etat.

Arc Jurassien

Présidée actuellement par le président du Conseil d'Etat, l'Association arcjurassien.ch regroupe les cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura. Ses objectifs sont de renforcer la concertation intercantonale et transfrontalière à l'échelle de l'Arc jurassien. Cette plate-forme de concertation a clôturé en avril 2011 son premier cycle de conférences, lancé en 2009 sous le titre «L'Arc jurassien: une vision, une chance, un défi». Plaçant cette région au cœur des débats, ces conférences ont permis d'aborder les enjeux de ce territoire à travers différents thèmes tels que la formation, l'énergie et la gouvernance.

La Politique Régionale menée par la Confédération offre un cadre intéressant pour le développement et le soutien financier de projets concrets. Arcjurassien.ch a ainsi proposé aux cantons de déposer un programme intercantonal pour la période 2012-2015. Le programme, déposé auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie en juillet 2011, doit encore être négocié avec la Confédération.



Le Canton de Vaud développe des collaborations concrètes tout au de la frontière franco-suisse, en direction des régions françaises de Franche-Comté et Rhône-Alpes. Le cadre d'intervention du Programme Interreg France-Suisse couvre les territoires directement frontaliers (bleu foncé) et les territoires «adjacents» (bleu clair).

Conférence Transjurassienne

La Conférence TransJurassienne regroupe la Région de Franche-Comté, la Préfecture de région Franche-Comté, ainsi que les quatre cantons de l'Association arcjurassien.ch. L'année 2011 a été placée sous le signe de la mobilité et des transports avec la publication d'un Schéma de cohérence des mobilités transfrontalières dans l'Arc jurassien franco-suisse. Cette étude a été adoptée après dix-huit mois de consultation auprès de l'ensemble des partenaires concernés. Au final, ce schéma explicite la politique de déplacement que les cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et

Jura, ainsi que la Région et la Préfecture de Franche-Comté, souhaitent développer au sein de l'Arc jurassien franco-suisse et de ses zones frontalières. Le Schéma propose une stratégie de développement de l'Arc jurassien, capable de fédérer les différents acteurs concernés et d'orienter l'action des pouvoirs publics. Son objectif à terme est de faire de l'Arc jurassien une région interconnectée. A cette fin, il s'agira de développer la fréquence des services existants, voire éventuellement de créer de nouvelles relations, de manière à relier entre eux tous les pôles urbains et les gares TGV de la région par des lignes de transport public cadencées.

Conseil du Léman

Le Président du Conseil d'Etat vaudois a remis le 23 mai 2011 à Bourg-en-Bresse la présidence du Conseil du Léman à son homologue Guy Larmanjat, Vice-président du Conseil général de l'Ain. Fondé en 1987, le Conseil du Léman est une institution désormais bien établie, qui favorise et accompagne le dialogue et les réalisations transfrontalières, contribuant ainsi à trouver concrètement des solutions communes à des enjeux partagés. Annoncée début 2008 avec l'objectif de «jeter des passerelles entre les deux rives du Lac», la présidence vaudoise a donné une impulsion nouvelle au Conseil du Léman. Au rang des premières priorités, le Schéma de cohérence lémanique des transports a été adopté en juin 2008.

Devant l'absence de vision stratégique d'ensemble sur les grands projets liés à la mobilité dans la région, la Commission Transports et communication du Conseil du Léman a dressé un inventaire des dossiers existants et réalisé une analyse prospective des transports sur le Bassin lémanique à l'horizon 2020. Autre réalisation d'envergure, le Conseil du Léman a lancé une enquête photographique sur le quotidien des frontaliers dans le Bassin lémanique, qui a débouché sur l'exposition itinérante « Flux », présentée tout au long de l'année dans les espaces publics d'une douzaine de villes françaises et suisses autour du Léman.

Comité Régional Franco-Genevois

Parmi les actions les plus significatives de l'activité 2011 du Comité Régional Franco-Genevois, figure la création d'une cellule pour la « bilocalisation », qui a pour objectif d'encourager et faciliter l'implantation d'entreprises de part et d'autre de la frontière. La bilocalisation consiste à proposer des solutions permettant d'installer une partie des activités côté suisse et l'autre sur sol français. Elle peut apporter aux entreprises divers avantages compétitifs (double ouverture sur les marchés suisse et européen, accès à des formes de soutien comme les crédits d'impôts recherche

français, prix de l'immobilier, etc.). Elle peut par ailleurs contribuer à résoudre les problèmes de pénurie foncière au centre de l'agglomération franco-valdo-genevoise, ainsi que ceux liés au déséquilibre croissant dans la répartition des emplois entre la Suisse et la France.

« Les 3 Chablais »

La région du Chablais connaît l'une des plus fortes croissances de Suisse. Son dynamisme démographique (entre 2000 et 2010 : + 17 % d'habitants), s'explique notamment par sa position stratégique entre l'Arc lémanique et les Alpes valaisannes et vaudoises, sa bonne desserte routière



Présidents des gouvernements valaisan et vaudois, Jean-Michel Cina et Pascal Broulis lancent le guide des «3 Chablais».

et ferroviaire et ses capacités d'accueil. Plusieurs chantiers importants sont en cours de développement dans la région « Est » du Canton de Vaud : la route « Transchablaisienne », le projet d'agglomération Aigle-Monthey, la 3^e correction du Rhône et l'Hôpital Riviera Chablais.

Dans le cadre d'un projet Interreg, les trois Chablais haut-savoyard, valaisan et vaudois se sont réunis pour mettre en commun les richesses culturelles et naturelles de cette région franco-suisse. Ce projet a pour volonté, à travers la valorisation des patrimoines de chacun, de proposer un projet de territoire commun générant de la valeur ajoutée sur l'ensemble de la région. La publication d'un guide de randonnées franco-suisse a été l'occasion de réunir en août 2011 un parterre de personnalités politiques, qui a salué cette volonté de collaboration franco-suisse.

4. Le Canton de Vaud sur la scène internationale

Jeux olympiques de la jeunesse

Le Conseil d'Etat Vaudois et la Municipalité de Lausanne ont décidé d'étudier ensemble la faisabilité et le coût d'une éventuelle candidature aux Jeux olympiques de la jeunesse. Cette décision a été prise sur la base d'un rapport remis par une mission conjointe de la Ville et du Canton qui s'était rendue en août 2010 à Singapour pour suivre le déroulement de la première édition des Jeux olympiques de la jeunesse. L'étude a été finalisée en automne 2011. Bien qu'elle confirme la capacité du Canton à organiser de tels jeux, une délégation se rendra à Innsbruck pour assister à la première édition d'hiver des Jeux de la jeunesse et évaluer son impact avant de rendre ses conclusions.

Fédérations internationales sportives

L'année 2011 a vu l'arrivée de deux nouvelles organisations sportives internationales que sont la Fédération internationale amateur de Sambo et la Confédération européenne de billard, la première étant installée à la Maison du Sport International (MSI), alors que la deuxième a pris ses quartiers au centre ville de Lausanne. La MSI a également accueilli des antennes de l'Union internationale de triathlon, la Fédération mondiale de squash et la Fédération internationale du sport universitaire. A la fin 2011, ce sont donc 27 fédérations internationales sportives et 24 autres organisations internationales liées au sport qui sont établies dans le canton de Vaud. Cette présence internationale a permis la création de près de 1300 emplois.

La présidente de l'Inde à Lausanne

Dans le cadre d'une visite d'Etat en Suisse, Son Excellence Smt. Pratibha Devisingh Patil, Présidente de la République de l'Inde s'est rendue sur le site de l'Université de Lausanne, où elle a été accueillie par la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon. Accompagnée de la présidente de la Confédération Micheline Calmy-Rey, Mme Devisingh Patil a assisté à la signature d'un Mémoire d'Entente sur les études indiennes entre l'Université de Lausanne et l'« Indian Council for Cultural Relations ». La dernière visite d'Etat en Suisse d'un chef de l'Etat indien date de 2005.



Reçue à l'Université de Lausanne, Son Excellence Smt. Pratibha Devisingh Patil, présidente de la République de l'Inde est entourée de la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon et de la présidente de la Confédération Micheline Calmy-Rey.

Maison du sport international

La Maison du sport international (MSI) a connu une deuxième inauguration au mois de mai 2011. En effet, un quatrième bâtiment a été ajouté aux trois premiers, destiné à accueillir les acteurs du sport mondial – des fédérations sportives notamment – dans des infrastructures modernes et un cadre propice au développement de leurs activités à proximité des centres de décision, en particulier du Comité international olympique. La MSI, soutenue à part égale par le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne et le CIO, est ainsi devenue un lieu incontournable du sport international et contribue désormais à consolider le statut de capitale du sport mondial de Lausanne.

Organisations internationales

En 2011, le Canton de Vaud a procédé à une évaluation de sa participation au Centre d'Accueil-Genève Internationale (CAGI). En effet, cette participation permet de positionner le canton comme un hôte disponible et accueillant, non seulement pour les nouveaux habitants, mais également pour les organisations internationales souhaitant être proches de Genève. Dans un contexte de concurrence mondiale, il est important que la collaboration visant à promouvoir la « Suisse internationale » soit dynamisée, domaine dans lequel le CAGI joue un rôle à l'échelle de l'Arc lémanique. A partir de 2012, l'engagement vaudois sera prioritairement affecté au développement des synergies

potentielles et du rapprochement entre les organisations internationales et les fédérations sportives internationales basées en terre vaudoise.

Réunion des villes olympiques

Après la 3^e édition du «Lausanne Summit», à Beijing en automne dernier, l'Union mondiale des villes olympiques a organisé à Lausanne un séminaire sur l'impact des JO. 38 villes olympiques, ou ayant des ambitions olympiques, ont participé à cette rencontre. Elles se sont retrouvées en mai 2011 pour une rencontre autour des expériences menées à Vancouver, Beijing et Londres. Ce programme a été élaboré avec la collaboration du CIO et de l'Académie internationale des sciences et des techniques du sport.

Gymnaestrada

Pas moins de 19'000 gymnastes en provenance de 55 pays ont participé à la 14^e World Gymnaestrada en juillet 2011 à Lausanne. Ils étaient accompagnés et entourés par quelque 4'300 bénévoles. Pendant une semaine, la ville de Lausanne a vécu au rythme de la gymnastique pour tous. Du stade olympique de la Pontaise au centre sportif de Malley, en passant par Beaulieu Lausanne et Bellerive, les différents sites de la manifestation ont permis à un public nombreux de se retrouver pour admirer les multiples productions sportives et musicales.



Ce ne sont pas moins de 19'000 gymnastes qui ont participé à la 14^e édition du World Gymnaestrada en juillet 2011 à Lausanne.



Le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud lors du Forum Emirats-Suisse, en juin 2011 à Lausanne.

Forum Emirats – Suisse

Le Forum destiné à renforcer les liens entre les Emirats et la Suisse a tenu ses assises pour la première fois en Suisse, à l'EPFL en juin 2011. Sous la coprésidence d'honneur de Pascal Couchepin, ancien président de la Confédération et de Son Altesse Sheikh Dr Sultan bin Khalifa al Nahyan, conseiller du président des Emirats Arabes Unis, le Forum a eu pour thème de réflexion le transfert de l'innovation dans la société et l'économie.

Visites de courtoisie et rencontres diplomatiques

Le Conseil d'Etat, par délégation ou par son président, a rencontré plusieurs ambassadeurs pour des séances de courtoisie et de travail. Durant la période concernée, lui ont fait l'honneur de leur visite : Son Excellence Monsieur Wu Ken, Ambassadeur de la République Populaire de Chine en Suisse et Monsieur Bruno Perdu, Consul général de France. Par ailleurs, à l'occasion de sa visite d'Etat en Suisse, le Roi Juan Carlos I et la reine Sofia se sont rendus à Lausanne le 13 mai. Le président de la Commission européenne José Manuel Barroso a visité le 7 octobre 2011 la Fondation Jean Monnet à Lausanne à l'occasion de la cérémonie de remise de la Médaille d'Or à Javier Solana et Emilio Colombo, en présence de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey.

Le MCBA et le Musée de l'Elysée à Paris

La culture vaudoise était à l'honneur de la scène parisienne. Le Musée de l'Elysée était l'une des trois institutions invitées du Salon Paris Photo 2011, aux côtés de la Tate Modern, de Londres, et de l'International Center of Photography, de New York. Parallèlement, une exposition conçue à l'origine par le Musée de design et d'arts appliqués contemporains était présentée au Musée des arts décoratifs. La cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture s'est rendue à Paris pour présenter le projet «Plate-forme, pôle muséal» lors de rencontres avec la presse et de ses multiples contacts avec des représentants des milieux culturels français, mais aussi du Centre culturel suisse.



Avec la Tate Modern de Londres et le International Center of Photography de New York, le Musée de l'Elysée était l'un des trois invités du Salon Paris Photo 2011, qui a accueilli plus de 51'000 visiteurs en quatre jours.

Aide humanitaire et coopération au développement

Pour l'année 2010, la contribution des services de l'Administration cantonale se monte à 1'583'795 de francs. Si l'essentiel de ce montant provient du DEC et du DSAS, le DFJC et le DINF contribuent quant à eux sous forme de participation de l'Université de Lausanne (bourses d'études) et de projet de développement dans le domaine scolaire, dont du matériel et des fournitures.

	2008	2009	2010
DEC	445'100	541'500	450'000
DFJC	351'525	267'170	357'660
DSAS	688'910	693'924	746'241
DINF	23'779	25'813	29'894
Total	1'509'314	1'528'407	1'583'795

Des projets concrets

Le budget 2011 consacré à la coopération au développement a permis de cofinancer, par le biais de la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO), des projets portés par des associations locales. Le Département de l'économie poursuit le cofinancement d'un projet, mené au Sénégal

par le Centre écologique Albert Schweitzer, afin de développer des technologies innovantes adaptées au contexte africain. Afin d'améliorer les revenus d'environ 500 familles, un projet d'Helvetas, vise quant à lui la conversion à la culture biologique du coton et la pratique du commerce équitable. Autre exemple, le projet mené par Solidar Suisse au Nicaragua contribue à assurer la sécurité alimentaire et à promouvoir le développement rural durable dans la région de Jinotega, notamment par le biais de formations et de conseils ainsi que par l'allocation de crédits.

Parmi les quelque 20 projets financés par le Département de la santé et de l'action sociale, figure la promotion d'actions liées à la santé materno-infantile (projet de Terres des hommes au Sénégal; installation d'espaces d'allaitement à Lima) et la lutte contre la violence sexuelle ainsi que contre l'excision (projets de l'OSEO au Nicaragua ou d'Helvetas au Mali).

Le département soutient également des projets proposant des alternatives aux producteurs de plantes servant à la fabrication de stupéfiants (projet d'Action de Carême en Colombie). Par ailleurs, une conférence annuelle ouverte au public permet de sensibiliser la population sur un sujet lié aux projets financés. En 2011, elle a permis d'établir un regard croisé entre les déséquilibres alimentaires du Sud et de l'Occident, en partant du projet «Nepal nutrition programme» de Terres des Hommes.



L'Etat de Vaud finance par le biais de la Fédération vaudoise de coopération des projets portés par des associations locales. En l'occurrence, un projet de formation de l'Entraide protestante (EPEP) au Sénégal.

Annexe I Consultations fédérales

Au cours de la période couverte par le présent Rapport, les principales consultations concernant des révisions ou adoptions de lois fédérales ont été les suivantes.

Initiatives cantonales

Le Conseil d'Etat a répondu le 8 juin 2011 à une consultation de la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats visant à simplifier certaines procédures parlementaires. Tout comme la Conférence des gouvernements cantonaux, le Gouvernement vaudois s'est opposé à la proposition de contraindre les initiatives cantonales à être rédigées de toutes pièces. Ne plus autoriser les cantons à déposer des propositions en termes généraux restreint l'exercice du droit d'initiative. Le 26 septembre 2011, le Conseil des Etats n'a pas suivi la position du Canton de Vaud et adopté le projet de la commission. A sa séance d'octobre 2011, la commission du Conseil national est entrée en matière sur le projet et a décidé d'instituer une sous-commission. Le projet sera examiné par le Conseil national au plus tôt à la session d'été 2012.

Chasse et la protection des mammifères

Dans sa réponse à la consultation, le Canton de Vaud a salué la mise à jour selon les besoins et connaissances actuelles de l'Ordonnance sur la chasse et la protection des mammifères et l'encouragement des cantons à créer des zones de tranquillité de la faune. Toutefois, les dispositions concernant les grands carnivores confortent les concepts et plans de gestion actuels sans répondre à l'attente du Canton, dont la marge de manœuvre et les compétences décisionnelles n'ont pas été modifiées. Le système mis en place demeure complexe et peu réactif. Le Conseil fédéral doit en principe adopter le rapport de consultation et l'ordonnance à la fin de l'année 2011. Le nouveau texte n'entrera pas en vigueur avant 2012.

Révisions de l'ordonnance sur l'énergie

Trois séries de modifications de l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne) ont fait l'objet de consultations en 2011. La principale portait sur l'attestation d'origine du courant électrique, la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) ainsi que les appels d'offres et les aides financières

de la Confédération aux Cantons (contributions globales). Bien qu'en apparence essentiellement technique, le texte mis en consultation présentait une dimension politique certaine. La Conférence des Directeurs cantonaux de l'énergie s'est élevée contre les délais trop courts de la consultation. Soutenant de manière générale la prise de position de la Conférence, le Canton de Vaud a fortement insisté pour que la priorité soit mise sur une pesée d'intérêts entre les impératifs de la protection de l'environnement et ceux de la production d'énergie renouvelable. Les modifications sont entrées en vigueur le 1er octobre 2011.

Vignette autoroutière

L'enjeu principal de la loi sur la vignette autoroutière est l'augmentation de son prix de 40 à 100 francs. Le Conseil d'Etat approuve cette augmentation, pour autant que les recettes supplémentaires servent à financer l'extension et l'entretien du réseau routier. Il se montre toutefois sceptique quant à l'introduction d'une vignette électronique susceptible de provoquer des pertes financières pour le Canton.

Réforme du droit des sanctions

Au vu des critiques persistantes émanant essentiellement de la pratique, concernant la nouvelle partie générale du Code pénal, entrée en vigueur en 2007, le Département fédéral de justice et police a soumis à consultation en 2010 un projet de réforme du droit des sanctions. Dans l'ensemble, le Conseil d'Etat a accueilli favorablement ce projet. Il s'est déclaré favorable à la réintroduction des courtes peines privatives de liberté, avec et sans sursis, ainsi qu'à la disparition du sursis assortissant la peine pécuniaire et le travail d'intérêt général. Le Conseil d'Etat s'est enfin réjoui de la systématisation du système de l'exécution sous surveillance électronique qui a d'ores et déjà fait ses preuves dans le Canton de Vaud, ce dernier ayant servi de projet pilote. Ce système offre notamment au délinquant primaire la possibilité de conserver sa situation professionnelle et familiale. Cela permet d'éviter sa marginalisation et de poursuivre pleinement le but de réinsertion de ce dernier dans la société. Le Conseil fédéral a pris acte le 12 octobre 2011 des résultats de la consultation et chargé le département fédéral de justice et police d'élaborer un message, allant dans le sens de la position du Canton de Vaud, d'ici à fin mars 2012.

Réforme de la prévoyance professionnelle

Le Conseil fédéral a mis en consultation au printemps 2011 des modifications importantes des ordonnances du 2^e pilier dans le cadre de la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle. Le Canton de Vaud a participé à cette consultation directement et par l'intermédiaire des conférences intercantionales dans le but de rendre le projet plus simple, plus souple dans les délais de réalisation et moins coûteux pour les institutions de prévoyance. Le Conseil fédéral a adopté les ordonnances le 14 juin 2011, modifiées en grande partie dans le sens voulu par le Canton de Vaud. Elles sont entrées en vigueur le 1er janvier 2012.

Loi sur les professions médicales

La révision de la loi sur les professions médicales (LP-Méd) propose le renforcement des compétences dans la médecine de premier recours, l'adaptation de la formation de base et de la formation postgrade pour la médecine complémentaire. Elle vise en outre à combler les lacunes que les cantons ont observées dans l'exécution de la LP-Méd en vigueur depuis fin 2007, en particulier dans les domaines du registre des professions médicales et exercice de la profession. Le Conseil d'Etat a globalement approuvé cette révision, en demandant toutefois au Conseil fédéral de préciser la portée de certains articles, tel celui sur l'octroi d'une possibilité de régulation de l'offre des soins aux cantons (voir p. 9, *Clause du besoin*).

Politique agricole 2014 – 2017

Dans sa réponse à la consultation fédérale, le Conseil d'Etat a relevé que la réforme de la politique agricole fédérale devrait permettre de mieux prendre en compte les prestations de l'agriculture en faveur du développement durable et qu'elle assurera une certaine stabilité au budget agricole. Il a également exprimé des inquiétudes sur le soutien aux grandes cultures, le niveau de rémunération des nouvelles prestations et les risques de transferts de charges. Il souhaite que la Confédération améliore son projet.

Directives internes

Le Conseil d'Etat a procédé en 2011 à la révision des directives internes à l'administration en lien avec les affaires extérieures. La première concerne la procédure de traitement des consultations fédérales. Cette directive a pour objectif de préciser les étapes de leur traitement par les services de l'administration cantonale. Elle s'applique désormais également à celles

menées par les conférences intercantionales relatives à des consultations fédérales. La seconde directive révisée traite de la procédure de négociation et d'approbation des conventions intercantionales, des conventions avec la Confédération et des traités avec l'étranger. Cette directive vise à permettre au Conseil d'Etat de disposer d'une vision globale et transversale des projets de conventions. Lorsque le projet de convention doit être sou-

mis à ratification du Parlement, elle précise les modes de consultation du Grand Conseil et met ainsi en oeuvre les nouveaux mécanismes prévus par la Convention du 5 mars 2010 relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger.

Loi fédérale sur les stupéfiants

Le 25 mai 2011, le Conseil d'Etat a répondu à une consultation de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national relative à une modification de la loi fédérale sur les stupéfiants, visant à l'instauration d'un système d'amendes d'ordre. S'il a salué le fait que le projet simplifie la procédure de dénonciation, il a insisté sur le fait que le système mis en place devait être empreint d'une rigueur certaine afin de ne pas donner de signal tendant à la banalisation de la consommation de produits cannabiques. A ce titre, le projet souffre de plusieurs défauts. La Commission a adopté le 2 septembre 2011 un projet reprenant dans sa très grande majorité les propositions contenues dans le projet soumis à consultation. Le Conseil fédéral, dans son avis du 26 octobre 2011, ne s'oppose pas au projet de la commission, mais relève qu'un certain nombre d'aspects devront encore être examinés de manière approfondie, tant du point de vue de la politique en matière de stupéfiants que de celui de la politique pénale.

Tous les textes sur Internet

Les réponses du Conseil d'Etat aux consultations fédérales sont disponibles sur le site Internet de l'Etat de Vaud, office des affaires extérieures :

Par ordre thématique :

<http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit-finances/affaires-exterieures/affaires-federales/consultations-federales/reponses-du-conseil-detat-classement-thematique>

Par ordre chronologique :

<http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit-finances/affaires-exterieures/affaires-federales/consultations-federales/reponses-du-conseil-detat-classement-chronologique>

Annexe II

Convention intercantionales et avec la Confédération

Hormis les conventions développées dans les parties précédentes, le Canton de Vaud a adhéré aux conventions principales suivantes au cours de la période concernée par le présent rapport :

Agglomération Franco-Valdo-Genevoise

La Convention instituant le Groupement local de coopération transfrontalière «Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevoise» assure la gouvernance du projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevoise. Le GLCT aura pour mission la réalisation, l'organisation et le suivi des études et actions nécessaires à la réalisation du projet d'agglomération. Les statuts entreront en vigueur une fois la convention adoptée par l'ensemble des parties signataires. Pour le Canton de Vaud, le projet de convention est soumis à la ratification du Grand Conseil. La Commission thématique en charge des affaires extérieures s'est réunie en août 2011. Elle s'est ralliée très majoritairement au projet de convention. Un exposé des motifs et projet de décret sera soumis au parlement vaudois au premier trimestre 2012.

HES-SO

Le Conseil d'Etat a adopté en 2011 la nouvelle Convention intercantonale sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et l'a soumise à l'approbation du Grand Conseil. Avec la nouvelle convention, la HES-SO se dote d'un instrument indispensable à son futur développement. Cette convention prévoit une véritable autonomie institutionnelle et permettra d'adapter les structures de la HES-SO au nombre toujours croissant d'étudiants, d'intégrer mieux les nouveaux domaines de formation et de renforcer les activités de recherche et développement.

Protection du patrimoine bâti

Malgré une diminution importante des montants mis à disposition par la Confédération dans le cadre de la convention programme 2008-2011, les efforts du Canton en matière de subvention des monuments historiques et de l'archéologie ont permis de réaliser les objectifs de subventionnement fédéraux en faveur des travaux de restauration des patrimoines bâti et archéologique vaudois. Les engagements du Canton en vue d'un accroissement des subventions fédérales en la matière ont donné une impulsion décisive aux récentes décisions de la Confédération

concernant le relèvement des montants mis à disposition du canton dans le cadre de la future convention programme 2012-2015.

Concordat latin sur la culture du chanvre

Respectivement les 19 janvier et 7 juin 2011, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont adopté un décret autorisant le Canton de Vaud à adhérer au concordat latin sur la culture et le commerce du chanvre du 29 octobre 2010. Le 7 septembre 2011, le Conseil d'Etat a adhéré au concordat, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2012, pour autant que deux autres cantons au moins l'aient ratifié. Un recours contre le décret vaudois d'adhésion à ce texte est pendant au Tribunal fédéral.

Convention sur les déchets

Quelques modifications relatives à l'évolution de la disponibilité d'installations de traitement situées dans les deux cantons ont nécessité une révision partielle de la convention actuelle, datant de janvier 2000. Les usines d'incinération des déchets urbains et de séchage des boues d'épuration neuchâtelaises ont été regroupées sous l'égide d'une seule société en 2008, VADEC SA. La décharge de Valeyres-sous-Montagny (VD) ne sera plus utilisée par l'installation d'incinération de la société VADEC SA à Colombier (NE). Une installation vaudoise de traitement des résidus de dépotoirs de routes a été construite en 2006 à Eclépens et prend désormais en charge des déchets neuchâtelais.

Conventions et traités

Le Conseil d'Etat peut conclure sans l'approbation parlementaire des conventions intercantionales ou des traités internationaux lorsqu'une telle compétence lui est attribuée par une loi, une convention intercantonale ou un traité international approuvés par le Grand Conseil (art. 21 b al. 1 LOCE). Il est en outre compétent pour conclure seul des conventions législatives de portée mineure (art. 21 b al. 2 LOCE). Selon l'art. 21 b al. 3 LOCE, le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur les conventions conclues sur la base de cette disposition.

Annexe III

Représentation du Canton de Vaud au sein des Conférences intercantionales et transfrontalières au 31 décembre 2011

Conférences intercantionales nationales

Conférence	Représentation du Conseil d'Etat à l'assemblée générale	Fonction éventuelle supplémentaire
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	Pascal Broulis	Président
Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)	Pascal Broulis	
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	Anne-Catherine Lyon	Membre du Comité
Conférence universitaire suisse (CUS)	Anne-Catherine Lyon	
Conseil suisse des HES (CHES)	Anne-Catherine Lyon	Présidente
Conférence des cantons signataires de l'accord sur les hautes écoles spécialisées (AHES)	Anne-Catherine Lyon	Présidente
Conférence des cantons signataires de l'accord interuniversitaire (AIU)	Anne-Catherine Lyon	Présidente
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	Philippe Leuba, Jacqueline de Quattro	Philippe Leuba : membre du Comité
Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)	Philippe Leuba	
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	Pierre-Yves Maillard	Président
Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	Pierre-Yves Maillard	Membre du comité
Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP)	François Marthaler, Jean-Claude Mermoud †, Jacqueline de Quattro	Jean-Claude Mermoud †: membre du Comité directeur
Conférence suisse des Chefs de départements cantonaux des forêts (CDFo)	Jacqueline de Quattro	Présidente
Conférence suisse des directeurs cantonaux de la chasse (CDC)	Jacqueline de Quattro	Présidente
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	Jacqueline de Quattro	Membre du comité
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs pompiers (CGMPS)	Jacqueline de Quattro	Vice-présidente
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	François Marthaler	Président
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	Jean-Claude Mermoud †	
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDA)	Jean-Claude Mermoud †	
Conférence spécialisée sur le marché de loteries (CLDK)	Jean-Claude Mermoud †	Vice-président

Conférences intercantionales de Suisse occidentale et du Tessin

Conférence	Représentation du Conseil d'Etat à l'assemblée générale	Fonction éventuelle supplémentaire
Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	Pascal Broulis	
Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons romands, Berne et Tessin (CDF latine)	Pascal Broulis	
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	Anne-Catherine Lyon	
Comité stratégique de la HES-SO	Anne-Catherine Lyon	Présidente
Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)	Philippe Leuba Jacqueline de Quattro	
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	Pierre-Yves Maillard	Vice-Président
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	François Marthaler Jean-Claude Mermoud † Jacqueline de Quattro	
Conférence des chefs des départements militaires de Suisse romande	Jacqueline de Quattro	Présidente
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	François Marthaler	
Conférence romande des loteries et des jeux	Jean-Claude Mermoud †	Président
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	Jean-Claude Mermoud †	

Conférences transfrontalières

Conférence	Représentation du Conseil d'Etat à l'assemblée générale	Fonction éventuelle supplémentaire
Conseil du Léman (CdL)	Pascal Broulis Jean-Claude Mermoud †	Pascal Broulis : président
Conférence transjurassienne (CTJ)	Pascal Broulis	Coprésident (président de arcjurassien.ch)
Comité régional franco-genevois (CRFG)	Jean-Claude Mermoud †	Membre du bureau
Commission internationale franco-suisse pour la protection des eaux du Léman (CIPEL)	Jacqueline de Quattro	

